lan mil sept cens vingt deux et le six decembre rose escarelle fille de vincens a eté ensevelie dans le cimetiere agée de deux iours

tous de ce lieu de la garde dautre part lun et lautre confesses et communies et assistes de leurs plus proches parents et amis et de suitte la sainte messe a esté celebrée au grand hautel de la dite parroisse le tout en presence des dits parents et amis qui ont signé qui a seu avec les temoins ascavoir messire pierre lombard chne ioseph grue et ioseph martineng

Reynoird curé
hhugues
Lombard chne.
J.Grue
Joseph martineng
Reynoird chne curé

mariage dhonnoré hugues

lan mil sept cens vingt deux et le treise du mois de ianvier appres une publication des bans faite ayant obtenu dispense des deux autres publications et les autres formalites de droit observées mariage a esté celebré en face de nostre sainte mere leglise et dans cette eglise parroissiale entre honnoré hugues fils de feu francois et de catherine grue agé denviron vingt cinq ans dune part et anne barraliere fille de ioseph et de feue catherine bertrane bertrane tous de ce lieu de la garde dautre part agée la dite anne barraliere denviron vingt ans lun et lautre confesses et communies et assistes de leurs plus proches parents et amis et de suitte la sainte messe a esté celebrée au grand hautel de cette parroisse ou ils ont receu la benediction nuptiale le tout en

ce sixieme decembre mille sept cens vingt deux iay baptizé francois gricir fils de iean baptiste et de catherine mourche né le troisieme du mesme mois, le parrain jacques mourchon et la marraine marie houguesse presens le tout signés

L lionjneme
Jacques ~~mou~~ mourchou

GEN DAIX

presence des dits parents et amis qui ont signé qui a seu avec les temoins ascavoir messire pierre lombard chne ioseph grue et ioseph martineng

hhugues
Joseph martineng
Lombard. chne
J.Grue
m gardane
Reynoird chne curé

mariage de iacques fillol

lan mill sept vingt deux et le treise du mois de ianvier appres une publication des bans faite ayant obtenu dispense des deux autres publications et les autres formalites de droit observées mariage a esté celebré en face de nostre sainte mere leglise et dans cette eglise parroissiale entre iacques fillol fils de feu pierre et de feue marguerite hugues veuf danne christol agé denviron trente huit ans dune part et elisabeth maussane fille de feu iacques maussan et de marguerite mourche veufve de iean bousquet agée denviron trente cinq ans tous de cette parroisse de la garde dautre part lun et lautre confesses et communies et assistes de leurs plus proches parents et amis et de suitte la sainte messe a esté celebrée au grand hautel de cette parroisse le tout en presence des dits parents et amis qui ont signé qui a seu avec les temoins

lan mil sept cens vingt deux et le treise decembre andré hugues fils naturel et legitime dhonnoré et de anne barraliere a eté baptisé etant né le iour dhier le parrain ioseph ginouvie la marraine marie huguesse

hhugues
Reynoird curé
hhugues
Lombard chne.
J.Grue
Joseph martineng
m gardane
Reynoird chne curé